

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JANVIER 2014

12/1 – POLITIQUE DE LA VILLE EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE
LOGEMENT INDECENT – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU NORD

Au travers de sa politique en matière d'habitat, la Ville est investie dans la lutte contre le logement indécent et insalubre. Plusieurs types d'actions, tant curatives que préventives, ont été mises en place, visant l'accès pour tous à un logement décent et de qualité.

Ainsi, la Ville participe, avec Lille Métropole, au programme de réhabilitation des courées monsoises par le biais d'une participation financière aux travaux à réaliser et à l'accompagnement social de leurs résidents.

La Ville est devenue partenaire, en 2011, d'une action expérimentale menée par Lille Métropole, visant à accompagner financièrement les propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes qui s'engagent dans des travaux d'amélioration durable de leur habitat.

Par ailleurs, des moyens dédiés et spécifiques sont régulièrement mis en œuvre afin d'accompagner les Monsois confrontés à des situations d'insalubrité dans leur logement. A ce titre et pour répondre aux demandes de locataires confrontés à des problèmes d'insalubrité, un technicien municipal est chargé d'établir, sur la base de visites sur site, les constats écrits caractérisant les dysfonctionnements constatés. Ces rapports servent ensuite de référence aux interventions engagées par la municipalité auprès des propriétaires, afin que les travaux nécessaires soient effectués dans les plus brefs délais.

Enfin la Ville, soit directement, soit par le biais du C.C.A.S, peut aller jusqu'à pallier les manquements du propriétaire quant à ses obligations envers son locataire, en agissant à sa place, tant dans la réalisation des travaux de mise en conformité de l'habitation que dans le relogement provisoire du locataire durant cette phase.

Dans le cadre de cette volonté de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir afin de lutter contre ces situations de logement indécent ou indigne, la Ville a entamé, il y a quelques mois, une réflexion avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord. Ces échanges ont abouti à l'élaboration d'une stratégie commune d'actions visant à prévenir ces situations. Les objectifs, moyens à mettre en œuvre et modalités de fonctionnement de cette stratégie figurent dans deux conventions établies à cet effet :

- une convention de partenariat,
- une convention d'objectifs et de financement.

Il est proposé au conseil municipal de :

- valider le partenariat entre la CAF du Nord et la Ville en matière de lutte contre le logement indécents,
- autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions, de partenariat et d'objectifs et de financement, qui établissent et encadrent ce partenariat,
- inscrire le montant de la recette à l'article fonctionnel 92824 compte nature 7478 sur le budget de l'exercice 2014.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.